



Communiqué de presse
Paris, le 8 juillet 2013

6^{ème} Conseil Stratégique des Industries de Santé Le SIMV signe le Contrat de filière Industries et Technologies de Santé

La sixième édition du Conseil Stratégique des Industries de Santé (CSIS) s'est tenue le 5 juillet 2013 sous l'égide du Premier Ministre Jean-Marc Ayrault. Cette réunion a donné lieu à la signature du Contrat de Filière des Industries et Technologies de Santé (CSF-ITS) par Arnaud Montebourg, Ministre du Redressement Productif, Marisol Touraine, Ministre des Affaires Sociales et de la Santé, Geneviève Fioraso, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et notamment Jean-Louis Hunault, président du Syndicat de l'Industrie du Médicament et réactif Vétérinaires (SIMV).

Créé il y a huit ans, le CSIS est un lieu de concertation et d'échanges qui permet aux pouvoirs publics de mieux comprendre les contraintes, enjeux et ambitions de l'industrie et aux industriels de percevoir les exigences des différentes politiques publiques pour adapter leur stratégie d'entreprise. Le CSIS a vocation à rendre le territoire français attractif.

Le précédent CSIS avait associé les industriels du médicament vétérinaire à la rédaction de la feuille de route. Ce 6^{ème} CSIS permet pour la première fois de dédier des actions spécifiques concernant le médicament vétérinaire. Fusionné avec le Comité de filière des Industries et Technologies de Santé, qui a pour vocation de renforcer l'industrialisation, le contrat de filière a été signé le 5 juillet 2013 par Arnaud Montebourg, Ministre du Redressement Productif, Marisol Touraine, Ministre des Affaires Sociales et de la Santé, Geneviève Fioraso, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et notamment Jean-Louis Hunault, président du SIMV. Il est construit autour de quatre grandes thématiques, rassemblant une quinzaine de groupes de travail et 44 propositions, toutes s'inscrivant dans une volonté de réciprocité des engagements entre État et Industriels de la santé :

- ◆ Recherche, Innovation et Formation
- ◆ Santé publique, efficacité sanitaire et progrès thérapeutique
- ◆ Compétitivité, emploi et production
- ◆ Exportation.

Le secteur vétérinaire est associé dans de nombreuses fiches mais bénéficie également d'une fiche spécifique liée à la reconnaissance de ses capacités exportatrices. Afin de faciliter les exportations depuis le territoire national de médicaments à usage humain et vétérinaire ainsi que de compléments alimentaires, diverses mesures de simplification administrative ont été retenues (mesures n°39 à 41). Concernant la recherche, le savoir-faire sur les modèles animaux dont bénéficie la médecine vétérinaire, peut permettre d'accélérer la preuve de concept et de raccourcir les temps de développement en médecine humaine et constitue une véritable avancée.

Le président du SIMV (Syndicat de l'Industrie de Médicament et réactif Vétérinaires) Jean-Louis Hunault se félicite de la reconnaissance par les pouvoirs publics du caractère stratégique de l'ensemble des industries de santé : « *Le médicament vétérinaire, étant le premier marché européen, répond à la volonté de rendre le territoire français attractif. Par ailleurs, les entreprises du médicament vétérinaire ont un vrai tissu industriel exportateur permettant de renforcer l'industrialisation de la France* ».

Un calendrier d'application régira ces actions et garantira, auprès des référents désignés pour chaque mesure, un suivi de l'état de mise en œuvre des engagements respectifs de l'État et des industriels. « *Les entreprises du médicament vétérinaire sont mobilisées pour la mise en œuvre des mesures qui permettront à leurs entreprises de tirer profit de ce plan ambitieux. C'est une opportunité exceptionnelle qui est offerte à notre secteur et bénéficiera au-delà de nos entreprises, aux vétérinaires et à la santé publique* ».

A propos du CSIS :

Créé en 2004 et placé sous la présidence du Premier ministre, le CSIS est un lieu de concertation et d'échanges, qui permet aux pouvoirs publics de mieux appréhender les contraintes, enjeux et ambitions de l'industrie de santé, et aux industriels de percevoir les exigences des différentes politiques publiques afin d'adapter leur stratégie d'entreprise. L'objectif des réunions du CSIS est d'encourager l'attractivité du territoire et accompagner l'évolution du modèle industriel de recherche.

Parmi les principales instances représentatives siégeant au CSIS, ARIIS est l'un des principaux contributeurs dans le domaine de la recherche et de l'innovation.

A propos du Contrat de filière Industries et technologies de santé (CSF) :

Le CSF Santé a pour objectif de renforcer et développer le secteur industriel de la santé dans le cadre d'une politique industrielle ambitieuse et solidaire. Le CSF santé associe les entreprises du médicament humain et vétérinaire, du dispositif médical, du diagnostic médical, de la biotechnologie et de la e-santé, ainsi que les syndicats de salariés et les organismes professionnels concernés.

Le CSF santé est présidé par Marisol TOURAINE, Ministre des Affaires Sociales et de la Santé, Arnaud Montebourg, Ministre du Redressement Productif, et Geneviève FIORASO, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Marc de GARIDEL (groupe IPSEN), Président du G5 Santé en étant le vice-président. Nicole BRICQ, Ministre du Commerce Extérieur, assure le pilotage des travaux concernant l'export et la lutte contre la contrefaçon et la falsification.

A propos du SIMV :

En tant que représentant des fabricants et des laboratoires responsables de la mise sur le marché français des médicaments et réactifs destinés aux animaux de compagnie et d'élevage, le SIMV est l'ADN commun au cœur de nombreuses interactions.

Afin de contribuer à la compétitivité de ses laboratoires adhérents, le SIMV définit sa création de valeurs par ses métiers :

- Fédérer** les entreprises autour de projets communs,
- Anticiper**, afin de proposer des stratégies collectives en réponse aux attentes de la société (veille stratégique).
- Conseiller/former/informer ses adhérents** dans ses domaines d'intervention grâce à une équipe permanente ainsi qu'un réseau de 235 experts issus des entreprises,
- Observer** le respect des engagements des adhérents, notamment en matière de déontologie (Guide des bonnes pratiques de communication, de pratique commerciale, de formation en matière de médicament vétérinaire),
- Représenter** les positions de ses adhérents dans son environnement décisionnel.

*Contact presse : Fabienne Cournarie
+33 (0)1 53 34 43 42 / f.cournarie@simv.org*